

**LA RÉFORME MONASTIQUE EN NORMANDIE
ÉTUDE PROSOPOGRAPHIQUE
SUR LA DIFFUSION ET L'IMPLANTATION
DE LA RÉFORME DE GUILLAUME DE DIJON**

(Traduit de l'allemand par Victor Saxer)

Neithard BULST

Le XI^e siècle est caractérisé en Normandie par un remarquable essor monastique. De vieux monastères, riches en traditions, qui avaient été détruits pendant les incursions normandes et abandonnés par leurs moines, furent réoccupés par eux ; d'autres, où la vie monastique avait dégénéré, furent réformés. Les premiers essais qui furent tentés pour remédier à cet état de choses et qui avaient été peu couronnés de succès, sont dûs aux premiers ducs normands Guillaume Longue-Epée et Richard I^{er}.

En continuité avec son père mais avec beaucoup plus de succès, Richard II (996-1026) maintint cette politique. Une place particulière semble avoir été accordée à Fécamp. Déjà ses deux prédécesseurs s'étaient préoccupés de Fécamp, et Richard I^{er}, après avoir achevé la construction de la nouvelle église, avait essayé de gagner pour son entreprise l'homme qui, parmi les moines de son temps, avait alors le plus grand renom et sans doute était le plus capable de réussir la réforme dans des circonstances difficiles : l'abbé de Cluny Mayeul. Malheureusement les négociations en ce sens n'aboutirent pas et Richard I^{er} mourut en 996 sans avoir pu mener à bien ses projets². En manière de programme et de testament spirituel pour que son fils continuât ses efforts dans la même direction, il s'était fait enterrer devant l'église abbatiale de Fécamp³. En peu d'années, Richard II réussit à s'attacher un disciple de Mayeul, Guillaume de Dijon.

Qui était cet homme auquel était confié la réforme monastique en Normandie et qui devait influencer d'une manière décisive le destin du monachisme normand ? Il était né en 962 en Italie de parents nobles,

d'origine germanique du côté de son père, lombarde du côté de sa mère. A l'âge de sept ans, il fut confié comme oblat à l'abbaye de Lucedio. Lors d'une visite de Mayeul, il quitta l'Italie et le suivit à Cluny. A peine deux ans après, l'évêque Bruno de Langres le nomma abbé de Saint-Bénigne de Dijon et lui confia, dans la décennie suivante, quatre autres abbayes. Il fut ainsi chargé de réformer la presque totalité des établissements monastiques du diocèse de Langres⁴. En dépit des obligations contractées envers Cluny, qui se dégagent des *Consuetudines* et des relations de prières existant entre les deux abbayes à l'occasion des anniversaires de leurs défunts⁵, la réforme s'accomplit d'une manière tout à fait indépendante de Cluny⁶. Or, d'une part, la remarquable réussite de Guillaume dans la réforme des monastères du diocèse de Langres, de l'autre, sa provenance clunisienne, en même temps que son indépendance à l'égard de Cluny — qu'un privilège ducal de 1006 pour Fécamp caractérisait ainsi : « unde fons sancte monastice religionis permulta jam longe lateque derivatus loca ad hunc usque Deo profluxit propicio »⁷ —, faisaient de lui l'homme le mieux placé pour réformer le monachisme normand.

En 1001 Guillaume accepta la mission et vint en Normandie, où il fut nommé abbé de Fécamp par le duc en présence de quelques évêques. Il ne peut être question ici⁸ de décrire dans le détail l'œuvre réformatrice de Guillaume en Normandie, mais plutôt d'en dégager les caractéristiques essentielles, avant de nous interroger sur la continuation de son œuvre après sa mort. L'équipe de fondation qui, sous la direction d'un prieur nommé par Guillaume, entreprit aussitôt la construction et l'aménagement de la nouvelle abbaye, venait de Dijon. Ainsi arriva-t-il que les coutumes dijonnaises, qui différaient de celles de Cluny, prirent pied en Normandie. Dans les vingt-cinq ans de son gouvernement, le duc confia à Guillaume tous les monastères normands à l'exception de Saint-Wandrille : en 1006, Saint-Ouen de Rouen et en 1015, Jumièges, deux monastères (de même que Fécamp) appartenant au diocèse de Rouen ; en 1023, le Mont Saint-Michel, au diocèse d'Avranches ; et en 1025 l'abbaye de Bernay, nouvellement créée au diocèse de Lisieux qui fut soumise comme prieuré à Fécamp. Reste dans l'obscurité la préhistoire de l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux, qui, en échange de l'abbaye féminine de Montivilliers, fut soumise à Fécamp peu avant 1035⁹. A Fécamp et à Jumièges, Guillaume garda personnellement la charge abbatiale, mais, à la demande du duc Robert, il résigna celle de Fécamp en 1028, peu avant de mourir. Il eut comme successeur son disciple, lui aussi originaire d'Italie, Jean de Fécamp, qui l'avait suivi de Saint-Bénigne à Fécamp et y avait exercé les fonctions de prieur avant celles d'abbé¹⁰. Quant à l'abbaye de Jumièges, qu'il avait reçue en 1015, il ne la conserva que peu de temps et la remit dès 1017 à Thierry, également moine de Dijon et prieur de Fécamp. A Saint-Ouen, sans doute sur l'intervention de Guillaume, devint abbé en 1006, Henri, ancien profès

de Cluny¹¹. Au Mont Saint-Michel, après l'échec de Suppo¹² — encore un Italien, moine à Dijon et disciple de Guillaume — devint abbé Thierry de Jumièges, qui le resta jusqu'en 1027 et fut en même temps le premier *custos* de la nouvelle abbaye de Bernay¹³. En raison des nombreuses absences de Guillaume, qui dans les trente ans de son abbatiat à Fécamp, ne séjourna en Normandie que neuf fois, ce fut Thierry son représentant le plus qualifié. Son obit¹⁴, largement répandu en Normandie et en d'autres régions atteintes par les réformes de Guillaume, témoigne de l'importance de cet homme : avec Jean de Fécamp, il comptait parmi les plus notables disciples de Guillaume.

Il faut se souvenir que chaque institution d'abbé avait été précédée d'une vacance. A la différence de la Bourgogne — où les nominations abbatiales étaient relativement rapides — les abbayes qui, outre Fécamp, avaient été confiées à Guillaume, Saint-Ouen, Jumièges, le Mont Saint-Michel, avaient dépassé le point le plus bas de leur décadence : les abbés qui les dirigeaient ne méritèrent aucun reproche d'incapacité ou d'indignité de la part des chroniqueurs et des annalistes contemporains. Aussi faut-il considérer la politique monastique du duc — qui avait donné à Guillaume et à son monachisme une place prépondérante dans la vie monastique normande pendant le premier tiers du XI^e siècle et qui est qualifié de « pater patriae et maxime monachorum »¹⁵ — non seulement comme un effort de réforme monastique, mais encore en liaison avec la politique générale de stabilisation et d'aménagement de son propre pouvoir¹⁶. L'expression visible et la conclusion logique de cette politique se trouvent dans les privilèges importants accordés en août 1025 à Fécamp¹⁷ et à Jumièges¹⁸ — en même temps qu'était fondée l'abbaye de Bernay¹⁹ — concédés vers la même date qu'un privilège pour Saint-Ouen²⁰, ainsi probablement qu'un privilège pour Saint-Wandrille²¹. A Fécamp étaient confirmées trente églises, une chapelle et parties de trois églises ; à Jumièges, douze églises, une chapelle et parties de cinq églises ; à Saint-Ouen, vingt-cinq églises et une partie d'église. Jean-François Lemarignier, dans l'examen de ces privilèges, parle d'une politique ducale « utilisant le monachisme pour un encadrement religieux des campagnes »²², qui devait se réaliser au moyen des églises érigées par les moines — et parfois, comme dans le cas de Fécamp²³, occupées par leurs prêtres. Pour garantir aux abbayes leurs possessions, elles se voyaient accorder, avec des formules identiques, la dispense de toute redevance et la collation de l'immunité. Sous le duc Robert, le Mont Saint-Michel²⁴ peu après et en 1030 l'abbaye nouvellement fondée de La Trinité-du-Mont de Rouen²⁵ reçurent des immunités semblables, mais ce furent les seules de ce genre en Normandie²⁶. Ainsi, il apparaît que les abbayes confiées à Guillaume occupaient une place à part. La position particulière de Fécamp avait été définie auparavant par deux privilèges. En 1006 Fécamp fut dotée *de facto*, comme Cluny, de l'exemption²⁷. Dix ans plus tard, elle fut mise sous la protection pontificale, tout en restant sous la dépendance du duc²⁸.

A la mort de Richard II en 1026 — lequel comme son père avait désigné Fécamp pour le lieu de sa sépulture — se termina la première phase de la réforme dijonnaise en Normandie. Peu d'années après, le 1^{er} janvier 1031, mourut aussi Guillaume, au cours d'une visite à Fécamp où il fut enseveli devant l'autel de saint Taurin²⁹. Où en était la réforme à sa mort et comment fut-elle continuée ? Je me limiterai pour l'essentiel à l'histoire des personnes. Il faut toutefois remarquer que, nonobstant une assez bonne connaissance de l'histoire monastique de la Normandie au XI^e siècle, il y a encore de grosses difficultés pour la recherche prosopographique. Particulièrement sensible est avant tout l'absence d'éditions d'actes et de cartulaires, même pour des abbayes aussi importantes que Fécamp, Saint-Ouen, le Mont Saint-Michel et Le Bec. Une autre source capitale pour cette problématique attend toujours une publication critique : les nombreux nécrologes conservés, dont le répertoire récent de Jean-Loup Lemaître³⁰ souligne l'importance. Les extraits publiés jusqu'ici seulement dans Bouquet³¹ se limitent en fait aux dignitaires ecclésiastiques et aux nobles, laissant ainsi de côté les notices de simples moines beaucoup plus difficiles à identifier ; ils sont d'une utilité limitée. Les biographies, comme celles de Jean de Fécamp³² ou d'Eudes de Conteville³³ — ancien moine de Fécamp et futur évêque de Bayeux, promoteur actif et ami du monachisme dijonnais, ainsi qu'il ressort en particulier du transfert de Saint-Vigor de Bayeux à Saint-Bénigne de Dijon³⁴ — sont des exceptions.

A la mort de Guillaume, son disciple Jean était à la tête de l'abbaye de Fécamp. La durée exceptionnelle de son abbatiat (1028-1078), au cours duquel se place une brève tentative pour cumuler l'abbatiat de Saint-Bénigne de Dijon³⁵, assura la continuité de l'œuvre réformatrice de Guillaume. Des relations étroites entre Fécamp et Saint-Bénigne subsisteront jusqu'au XIII^e siècle : plus de deux cents notices d'abbés et de moines de Fécamp dans le nécrologe de Saint-Bénigne en témoignent³⁶.

Le prieuré de Bernay était soumis à Fécamp par l'intermédiaire du *custos*, Raoul de Beaumont, profès de Fécamp, qui succéda en 1048 à Suppo comme abbé du Mont Saint-Michel³⁷. A Jumièges, avait succédé à Thierry le prieur local, Guillaume³⁸.

Les liens étroits qui unissaient Fécamp et Jumièges vers 1017 sous la conduite de Thierry et qui avaient fait des deux établissements comme un unique monastère, se brisèrent sous l'abbatiat de Guillaume de Jumièges (1027-1038), de même que ceux qui unissaient Jumièges à Saint-Bénigne. Le successeur de Guillaume fut Robert, prieur de Saint-Ouen de Rouen. C'est seulement à la fin du siècle que nous retrouvons à Jumièges, avec Tancard, un abbé qui avait été prieur à Fécamp. Le conflit qui l'opposa aux moines de Jumièges et le contraignit finalement à la démission, est peut-être à mettre au compte de cette origine³⁹.

D'Herfast, qui succéda à Henri comme abbé de Saint-Ouen entre 1032/33 et 1042, nous ne savons à peu près rien⁴⁰. Le long abbatiat et la personne de son successeur, Nicolas (1042-1092), un fils du duc Richard III devenu moine à Fécamp sous l'abbatiat de Jean, contribuèrent à faire de Saint-Ouen une place importante⁴¹. Toujours au temps de l'abbé Henri — et avec la collaboration de Gradulfe, doyen et plus tard abbé de Saint-Wandrille — un moine d'origine allemande, nommé Isembert devint abbé de la Trinité-du-Mont de Rouen.

C'était un homme très cultivé, « vir sapientiae et religione pollens », qui envoya des équipes de fondation dans les monastères nobles nouvellement fondés à Saint-Pierre-sur-Dives, au Tréport et à Cormeilles⁴². D'autres équipes monastiques, également venues de Saint-Ouen, s'établirent dans les fondations nouvelles de Cerisy en 1030, de La Croix-Saint-Leufroy en 1035 et de Saint-Victor-en-Caux en 1055⁴³. Directement ou indirectement, Saint-Ouen exerça ainsi une influence prépondérante dans environ un tiers des fondations monastiques nouvelles en Normandie, dont les origines sont à placer avant la Conquête. C'est la deuxième phase de l'expansion monastique, importante quantitativement et qualitativement : là se place aussi la fondation du Bec⁴⁴. Les fondateurs de ces abbayes étaient généralement des membres de la haute aristocratie normande. Ceux-ci, dont les motivations sont variées et restent souvent inconnues (en particulier lorsqu'il s'agit de savoir pourquoi ils firent appel à tel ou tel abbé), s'adressaient à beaucoup de monastères et d'abbés⁴⁵.

Nous sommes assez mal renseignés sur la vie intérieure des abbayes normandes soumises à Guillaume. L'édition exemplaire et l'étude des *Consuetudines* du Bec rédigées par Lanfranc, à côté de nombreux traits communs révèle, dans une mesure non négligeable, des divergences entre les usages de Fécamp, réformée par Guillaume, et de Fruttuaria, qu'il avait fondée en Haute-Italie. La comparaison des *Consuetudines* du Bec, de Fécamp, de Fruttuaria et de Cluny montre des points de contact plus nombreux entre les trois premières abbayes, en même temps qu'elles s'écartent ensemble de Cluny⁴⁶. D'une manière générale, il semble que, même si une vérification est impossible dans le détail, et malgré une certaine homogénéité des coutumes, bien des réglementations soient différentes. C'est d'ailleurs ce que Lanfranc admet expressément dans le Prologue de ses *Decreta*, pourvu que soient sauvegardés les principes fondamentaux de la vie monastique, à savoir :

« fidem dico, contemptum mundi, caritatem, castitatem, humilitatem, patientiam, oboedientiam, de perpetratis culpis paenitentiam earumque humilem confessionem, frequentes orationes, competens silentium »⁴⁷.

Aussi est-il impossible d'établir des filiations précises et de reconnaître dans quelle mesure les divers règlements sont restés fidèles à une orienta-

tion définie du monachisme⁴⁸. L'observation vaut aussi pour Fécamp, si importante pour notre point de vue, où Guillaume était vénéré comme fondateur, où dès le début fut utilisée sa *Vita*, rédigée peu après sa mort par Raoul Glaber, comme lecture au réfectoire, « lectio ad prandium »⁴⁹.

Si l'on examine les listes abbatiales du XI^e siècle dans les diverses abbayes normandes, on remarque que, à l'exception du Bec, dont jusqu'en 1351 tous les abbés viennent de l'abbaye elle-même ou des prieurés qui en dépendaient, la provenance des abbés était extrêmement variable. L'éventail des abbayes qui fournirent des abbés aux sièges devenus vacants, est largement ouvert et embrasse presque toutes les abbayes anciennes et bon nombre de fondations plus récentes⁵⁰.

Le rôle de Fécamp — dont la communauté avec environ cinquante moines en 1017 représentait presque le double des vingt-sept moines de Jumièges vers le même temps et se trouvait être une des plus importantes en Normandie au XI^e siècle⁵¹ — n'était sûrement pas plus grand que celui des autres monastères. Certes, pour ne nommer que les deux personnalités les plus marquantes, Eudes de Conteville, évêque de Bayeux, et l'exemplaire archevêque de Rouen, Maurille (1055-1067)⁵², avaient été moines à Fécamp. Mais, en dehors des prieurés de Bernay et de Saint-Taurin d'Evreux, occupés uniquement par des moines de Fécamp de manière à éviter un relâchement des liens juridiques qui les unissaient à l'abbaye-mère⁵³, des moines de Fécamp ne semblent avoir concouru qu'à la fondation de Conches en 1035. Ses deux premiers abbés provenaient en effet de Fécamp avant qu'on ne fit appel pour les suivants à Saint-Laumer de Blois⁵⁴. On peut encore rattacher à la zone d'influence de Fécamp le monastère de Troarn, à la fondation duquel Conches avait participé, mais dont le premier abbé provenait de Saint-Wandrille en la personne de Durand, neveu de l'abbé Gérard et disciple de l'abbé Isembert de La Trinité-du-Mont de Rouen⁵⁵.

Orderic Vital nous apprend que la communauté nouvelle de Saint-Martin de Sées suivait les coutumes de Fécamp. Cette circonstance s'explique, peut-être, par l'influence du premier abbé Robert, venu de Saint-Evroult et qui avait déjà été sollicité lors de la fondation de Troarn, car Fécamp n'avait joué aucun rôle dans cette fondation⁵⁶. L'abbé de Saint-Evroult était alors Thierry de Mathonville, ancien moine de Jumièges, disciple et filleul de Thierry de Jumièges. Il est possible que, comme son maître, il ait été moine à Fécamp. A Jumièges il avait occupé le poste de prieur, avant de devenir en 1050 abbé de l'abbaye nouvelle de Saint-Evroult. Le même Orderic Vital dit de lui :

« religiosa quoque instituta ex doctrina venerabilium abbatum Ricardi Veredunensis et Willermi Divionensis atque Teoderici Gemeticensis didicerat »⁵⁷.

Comme père spirituel, Richard de Saint-Vanne est donc associé à Guillaume. Or, le grand réformateur lorrain, dont l'œuvre porte des traits de parenté avec Cluny, n'avait pris en charge aucune abbaye normande, ni même sans doute aucun de ses disciples. Néanmoins, ses relations avec le duc Richard II et les ducs suivants, Robert et Guillaume, sont bien attestées⁵⁸.

Les *Instituta* de Saint-Evroult sont un bon exemple, en quelque manière représentatif, du développement du monachisme normand après la mort de Guillaume de Dijon. Dans la recherche de modèles monastiques appropriés, on ne suivait pas d'une manière aveugle et sectaire une direction unique, mais on accueillait, de provenances diverses, ce qui paraissait chaque fois le plus approprié. De pareils essais sont également attestés aux origines du Bec⁵⁹. Le nécrologe de Saint-Vanne n'a conservé aucune trace significative de ces liens⁶⁰. Pourtant, à Jumièges et au Mont Saint-Michel, on avait encore conscience de la communauté d'origine remontant à Guillaume, ce qu'attestent aussi les inscriptions de l'abbé Robert dans les nécrologes des deux abbayes⁶¹.

Dans la liste des abbayes qui ont subi l'influence de Fécamp après la mort de Guillaume il faut en effet nommer aussi le Mont Saint-Michel. En 1033, Jean de Fécamp réussit à convaincre le duc Robert (1027-1035) — qui pourtant avait inauguré son gouvernement par une attitude hostile aux abbayes et au clergé et qui chercha par la suite à réparer les torts qu'il avait commis⁶² — de nommer Suppo comme abbé du Mont malgré un premier échec de celui-ci⁶³. L'abbé en fonction, Almod, en fut déchargé au Mont et pourvu de l'abbaye de Cerisy, où il succéda à un ancien moine de Saint-Ouen⁶⁴. Mais Suppo échoua une nouvelle fois peu après, pour des raisons qui n'ont pas à être détaillées ici⁶⁵. Il faut néanmoins retenir, qu'après la renonciation de Suppo et son retour à Fruttuaria, Raoul de Beaumont fut nommé au Mont. Or, Raoul avait été lui aussi moine de Fécamp et avait dirigé, comme *custos*, Bernay, prieuré de Fécamp⁶⁶.

Sa mort fut suivie d'une vacance de deux années, peut-être due aux efforts des moines du Mont Saint-Michel pour écarter des abbés venant d'autres monastères. En tout cas le successeur de Raoul fut un moine du Mont Saint-Michel. Mais, après lui, la série des abbés étrangers recommença⁶⁷. Après Raoul cessèrent aussi les relations avec Saint-Bénigne de Dijon, pour autant que le fait ressort des obituaires. Il fut le dernier abbé du Mont Saint-Michel commémoré à Saint-Bénigne⁶⁸. L'examen des notices nécrologiques de Saint-Bénigne montre également que, en général, les derniers moines du Mont à y figurer appartenaient à la première moitié du XI^e siècle⁶⁹. Le nécrologe de Saint-Germain-des-Prés fournit une indication analogue. L'abbaye avait été placée sous la direction de Guillaume pour

peu de temps (1026-1028/31). Son nécrologe reflète assez exactement les relations de Saint-Germain avec les abbayes normandes au début du siècle : elles cessent assez nettement vers cette époque⁷⁰.

L'histoire ultérieure de Fécamp marque clairement le changement intervenu. Son troisième abbé, qui succéda à Jean en 1078, était Guillaume II de Ros. Sous l'évêque Eudes de Conteville, il avait été doyen et archidiacre de Bayeux, avant de devenir moine à Saint-Etienne de Caen sous l'abbatiat de Lanfranc. Un an à peine après sa profession monastique, il devint abbé de Fécamp. L'influence de l'évêque Eudes, qui avait suivi le chemin inverse, dut être déterminante⁷¹.

Que ces relations entre l'œuvre réformatrice de Guillaume, d'une part, Lanfranc et Le Bec, de l'autre, ne furent pas uniques, M.P. Dickson l'avait déjà montré⁷². Des relations existaient entre Maurille de Rouen et Le Bec. Il était entré dans la *confraternitas* de l'abbaye et il avait conseillé Anselme à son entrée au Bec⁷³. De même, a-t-on souligné les liens de Lanfranc avec Thierry de Mathonville, abbé de Saint-Evrout et avec le pape Léon IX, alors Bruno évêque de Toul, qui avait été l'un des promoteurs du monachisme défini par Guillaume⁷⁴. Fécamp subit donc le sort commun à beaucoup d'abbayes en recevant des abbés étrangers⁷⁵.

Dans beaucoup d'abbayes, particulièrement dans celles récemment fondées, les premiers abbés autochtones apparaissent seulement au XII^e siècle. L'influence très forte de la famille ducale et des familles de fondateurs qui — à l'imitation des ducs — avaient fondé et doté des monastères et les avaient pourvus d'abbés membres de leur famille, en est la raison décisive⁷⁶.

En outre, la répulsion assez répandue chez les fondateurs à soumettre leurs fondations comme prieurés à une autre abbaye, est une autre caractéristique fondamentale de la politique et du paysage monastiques en Normandie au XI^e siècle. Cette période n'offre que peu d'exemples de prieurés dépendants en comparaison du reste de la France et ne connaît pas d'ordres proprement dits⁷⁷. L'exemple de la fondation de St-Pierre-sur-Dives peut suffire. La fondatrice confia l'abbaye à Gradulfe de Saint-Wandrille : « *sed inchoatum ipse dimisit citius, cum cognovisset eum nequaquam suae ditionis esse futurum* ». Comme la fondatrice n'avait pas accepté la soumission juridique, la fondation fut confiée à Isembert de la Trinité de Rouen qui lui donna comme abbé un de ses moines nommé Ainard⁷⁸. Des fondations analogues à celle du prieuré de Bernay resteront des exceptions. L'instance avec laquelle on chercha à maintenir sa sujétion à l'abbaye-mère une fois obtenue, apparaît lors de la nomination d'Osbern à Bernay, lorsque, en 1076, à la demande du duc et malgré la résistance de l'abbé Jean de Fécamp, Osbern dut succéder à son frère Vital nommé abbé de Westminster. Il était moine de Troarn — dont j'ai mentionné la dépendance monastique et l'indépendance juridique par rapport à Fécamp⁷⁹ : Jean de

Fécamp ne donna son accord à cette nomination qu'après avoir obtenu qu'Osbern fit d'abord profession à Fécamp⁸⁰.

Si pour terminer nous revenons à la question de la survie en Normandie de l'œuvre réformatrice de Guillaume, il faut souligner que les cinq abbayes à lui confiées par le duc Richard II perdirent leur position particulière. Se perdit en même temps le sentiment de leur communauté d'origine, alors qu'il avait été vivace de son vivant, comme il ressort des notices nécrologiques. Le premier pas dans cette direction se fit au temps du duc Robert, qui avait persuadé Guillaume de transmettre sa succession à son disciple Jean. Bien que les sources ne le disent pas explicitement, on peut admettre que disparut ainsi une forme d'organisation qui subsista ailleurs. La direction de plusieurs abbayes par un seul abbé, comme l'avaient assurée Guillaume et son disciple Thierry, fut après Guillaume une exception en Normandie : après lui disparurent ainsi les associations monastiques dont on pourrait dire qu'elles occupèrent une place prépondérante de son temps.

C'est pourquoi, l'entreprise réformatrice de Guillaume constitue un fait unique dans l'histoire religieuse de la Normandie. Si elle n'a pas subsisté dans son ensemble, elle n'en a pas moins établi les bases de l'essor monastique en Normandie au XI^e siècle.

NOTES

* Je remercie Mgr Victor Saxer pour la traduction en français du texte de cette communication.

1. Sur le monachisme normand cf. H. BOEHMER, *Kirche und Staat in England und in der Normandie im 11. und 12. Jahrhundert*, Leipzig 1899 ; J. LAPORTE, « Les origines du monachisme dans la province de Rouen », *Revue Mabillon* 31 (1941) p. 1-13, 25-41, 49-68 ; D. DOUGLAS, *William the Conqueror. The Norman Impact upon England*, London 1964, p. 104 ss. ; La Normandie bénédictine au temps de Guillaume le Conquérant (XI^e siècle), Lille 1967, p. 105 ss., N. BULST, *Untersuchungen zu den Klosterreformen Wilhelms von Dijon (962-1031)*, (Pariser Hist. Studien 11), Bonn 1973, S. 147-185 et *passim*.

2. J.F. LEMARIGNIER, *Etude sur les privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique des abbayes normandes depuis les origines jusqu'en 1140*, Paris 1937, p. 30 s.

3. DUDON DE ST.-QUENTIN, *De gestis Normanniae ducum*, éd. J. Lair, Caen 1865, p. 297.

4. BULST, *op. cit.*, p. 35 ss. et 56 ss.

5. BULST, *op. cit.*, p. 193 ss. et 263 ss. ; F. NEISKE, *Das ältere Necrolog des Klosters S. Savino in Piacenza*. Edition und Untersuchung der Anlage, München 1979, p. 83 ss. ; J. WOLLASCH, « Zur frühesten Schicht des cluniazensischen Totengedächtnisses » *Geschichtsschreibung und geistiges Leben im Mittelalter*. Festschrift für Heinz Lörve zum 65. Geburtstag, éd. K. Hauck et H. Mordek, Köln 1978, p. 268 ss. Une édition en facsimilé des nécrologes de Saint-Bénigne de Dijon par N. Bulst, F. Neiske, J. Vezin et J. Wollasch est en préparation.

6. L'indépendance juridique de Saint-Bénigne de Dijon et de toute l'œuvre réformatrice de Guillaume en Bourgogne vis-à-vis de Cluny me semble être un des aspects fondamentaux pour expliquer le succès de Guillaume dans les régions où Cluny n'obtenait pas, ou guère, de monastères. Ces deux régions, la Lorraine et la Normandie, sont caractérisées par un pouvoir central assez fort.

7. M. Fauroux, (éd.), *Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066)*, Caen 1961, n. 9 p. 80.

8. Cf. BULST, *op. cit.*, p. 148 ss.

9. FAUROUX, *op. cit.*, n. 87 p. 228 ss.

10. *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon*, éd. par E. Bougaud et J. Garnier, Dijon 1875, p. 157 s.

11. BULST, *op. cit.*, p. 163 et J. MEHNE « Cluniazenserbischöfe » *Frühmittelalterliche Studien* 11 (1977) p. 250 note 40. Son obit se trouve encore mentionné dans les nécrologes de Jumièges (*infra* n. 38) et de La Croix-Saint-Leufroy (*infra* n. 40) au 17 juillet.

12. Suppo et Thierry de Jumièges n'étaient ni frères ni neveux de Guillaume de Dijon, cf. BULST, *op. cit.*, p. 169 n. 130.

13. Thierry n'était pas apparenté à la famille normande de Montgomery ; cf. BULST, *op. cit.*, p. 165 ss. et p. 174 s. J.-F. LEMARIGNIER « Paix et réforme monastique en Flandre et en Normandie autour de l'année 1023 ». *Droit privé et institutions régionales. Etudes offertes à J. Yver*, Rouen 1976, p. 457 ss.

14. *Ibid.*, n. 110 p. 166.

15. GUILLAUME DE JUMIÈGES, *Gesta Normannorum ducum*, éd. J. Marx, p. 339 (additions).

16. J. YVER, « Le développement du pouvoir ducal en Normandie de l'avènement de Guillaume le Conquérant à la mort d'Henri I (1035-1135) » *Atti del convegno Internazionale di Studi Ruggeriani*, Palermo 1955, p. 189 s. ; J.F. LEMARIGNIER « Le monachisme et

l'encadrement religieux des campagnes du royaume de France situées au nord de la Loire de la fin du x^e à la fin du xi^e siècle ». *Atti della sesta Settimana internazionale di studio*, Milano, 1976, p. 384 s. Cf. DOUGLAS, *op. cit.*, p. 132.

17. FAUROUX, n. 34 p. 124 ss., cf. BULST, *op. cit.*, p. 180 s.

18. FAUROUX, n. 36 p. 136 ss.

19. *Ibid.*, n. 35 p. 131 ss.

20. *Ibid.* n. 53 p. 168 ss.

21. *Ibid.* n. 52 p. 165 ss. ; cf. n. 55 p. 174 ss.

22. LEMARIGNIER « Le monachisme », p. 386 s., et le même « Paix... », p. 459 n. 52. On doit souligner, pour bien faire ressortir le rôle des monastères normands, qu'il n'y avait pas d'Eglise séculière mineure en Normandie avant environ 1035.

23. L. MUSSET « Notules fécampoises » *Bull. de la Soc. des Antiquaires de Normandie* 54 (1957/8) p. 595 s. ; LEMARIGNIER « Le monachisme... », p. 389.

24. FAUROUX, n. 73 p. 210 ss.

25. *Ibid.* n. 61 p. 185 ss.

26. Cf. BULST, *op. cit.*, p. 181 s. et note 203.

27. FAUROUX, n. 9 p. 80.

28. LEMARIGNIER, *Etude.*, p. 34 s. ; BULST, *op. cit.*, p. 152 ss. ; K.F. WERNER « Quelques observations au sujet des débuts du duché de Normandie ». *Droits privé*, n. 49 p. 709, considère ce texte « comme un faux manifeste » ; voir aussi J. FRIED, *Der päpstliche Schutz für Laienfürsten*, Heidelberg 1980, n. 31 p. 44 s.

29. RODULFUS GLABER, *Vita domni Willelmi abbatis*, éd. N. BULST, *Deutsches Archiv* 30 (1974) p. 486 s. et Bulst, *op. cit.*, p. 28 s.

30. *Répertoire des documents nécrologiques français*, (*Recueil des historiens de la France*. Obituaires t. VII), Paris 1980, p. 241 ss.

31. *Rec. des historiens des Gaules et de la France*, XXIII, éd. de Wailly, Paris 1876, *passim*.

32. J. LECLERCQ et J.P. BONNES, *Un maître de la vie spirituelle au xi^e siècle, Jean de Fécamp*, Paris 1946.

33. V. BOURRIENNE, *Odon de Conteville, évêque de Bayeux*, Evreux 1900.

34. G. Chevrier et M. Chaume (éd.), *Chartes et documents de Saint-Bénigne de Dijon*, vol. 2 (990-1124), Dijon 1943, n. 372 p. 149 ss. et n. 385 p. 159 ss.

35. *Ibid.*, p. 114 ss. et 251 s.

36. Cf. Dijon, *Bibl. mun.* ms. 634 (379) fol. 126v-161r et Avranches *Bibl. mun.* ms. 214 p. 5-196 et p. 109-199 et ms. 215 fol. 159r-174r. Cf. LEMAÎTRE, *op. cit.*, n. 30, 205, 288 ss.

37. BULST, *op. cit.*, p. 172 et 175.

38. J. LAPORTE « Les listes abbatiales de Jumièges » *Jumièges Congrès scientifique du XIII^e centenaire*, Rouen 1954, vol. 1, Rouen 1955, p. 457. Guillaume est inscrit au nécrologe de Jumièges au 9 avril, Rouen *Bibl. mun.* ms. U 50 (1226) fol. 216r. Nous n'avons pas trouvé son obit dans quelque autre nécrologe d'un monastère réformé par Guillaume de Dijon. Guillaume de Jumièges n'était pas de la famille de son prédécesseur.

39. LAPORTE « Les listes... » p. 458 et BULST, *op. cit.*, n. 108 et 115 p. 166 s.

40. *Ibid.* p. 163. Il est étonnant que le nécrologe de La Croix-Saint-Leufroy note bien les obits de son prédécesseur Henri (au 17 juillet) et de son successeur Nicolas (au 26 février) mais non le sien, (*Rec. des historiens...* XXIII, p. 476 ss).

41. GUILLAUME de JUMIÈGES (éd. citée), VI cap. 2, p. 99. Son nom est inscrit (au 26 février) dans les nécrologes de plusieurs monastères qui étaient sous l'influence de la réforme de Guillaume de Dijon : Jumièges (fol. 213r), La Croix-Saint-Leufroy (p. 476), Gorze (M. PARISSÉ, *Le nécrologe de Gorze*, Nancy 1971, p. 71), Saint-Arnoul de Metz (Metz *Bibl. mun.* ms. 196, p. 12). En outre à Saint-Denis (*Obituaires*, éd. A. Molinier et autres, Paris 1902 ss., t. 1, p. 310) et Rebais (*ibid.*, t. 4, p. 155 : avec fausse identification).
42. *Gallia Christiana*, 11, Paris 1759, cc, 125 s., 729 s., 244 ss., 847. Cf. D. KNOWLES, *The Monastic Order in England* (940-1216), Cambridge 1966, p. 722 ; *La Normandie Bénédictine*, passim.
43. *Gallia Christiana*, XI, cc. 409, 634, 261 s. Les deux successeurs du premier abbé de Cerisy venaient du Mont Saint-Michel, cf. LAPORTE « Les origines », p. 56 (*infra* n. 64), KNOWLES, *op. cit.*, p. 722.
44. DOUGLAS, *William the Conqueror*, p. 105 ss.
45. Sur les principaux motifs des fondateurs : « imitatio principum », « pro salute animarum » et les raisons économiques, cf. DOUGLAS, *ibid.*, p. 110 ss. ; H. WOLTER *Ordericus Vitalis*, Wiesbaden 1955, p. 29 s. ; LAPORTE, « Les origines », p. 55 ; J. WOLLASCH, « Parenté noble et monachisme réformateur ». *Rev. Historique* 264 (1980) p. 3 ss. A Saint-Evrout, l'abbé Osbern institutionnalisa même une commémoration spéciale pour tous les parents défunts des moines, cf. S. LUFF « Norman Abbots at Saint-Evrout » *The Irish Ecclesiastical Record* 105 (1966) p. 187.
46. M.P. Dickson (éd.), *Consuetudines Beccenses*, (Corpus Consuetudinum IV), Siegburg 1967, p. xxxvii ss. Les coutumes de Fécamp n'ont pas encore fait l'objet d'étude.
47. D. Knowles, (éd.), *Decreta Lanfranci monachis Cantuariensibus transmissa*, (Corpus Consuetudinum III), Siegburg 1967, p. 4.
48. Le jugement de Douglas, (*William the Conqueror*, p. 118) : « the Norman monasteries before the Norman Conquest can be regarded as a closely confederated group with observance in the main deriving from Cluny », nous semble être faux en ce qui concerne l'observance clunisienne, et trop simplifié en ce qui concerne la cohérence du groupe.
49. D.B. GRÉMONT, « Lectiones ad prandium » à l'abbaye de Fécamp au XIII^e siècle ». *Cahiers Léopold Delisle* 20 fasc. 3-4 (1971) p. 7.
50. Dickson, *éd. cit.*, p. xlii. n. 144 et *Gallia Christiana*, XI, passim.
51. U. BERLIÈRE « Le nombre des moines dans les anciens monastères ». *Rev. bénédictine* 41 (1929) p. 250 ss. ; BULST, *op. cit.*, p. 226 ss. *Gallia Christiana*, XI, c. 820 ; LUFF, *op. cit.*, p. 188.
52. M. de BOUARD « Notes et hypothèses sur Maurille, moine de Fécamp, et son élection au siège métropolitain de Rouen ». *L'abbaye bénédictine de Fécamp*, vol. 1, Fécamp 1959, p. 81 ss. ; D. DOUGLAS « Les évêques de Normandie (1035-1066) » *Annales de Normandie* 8 (1958) p. 93 s.
53. *Gallia Christiana*, XI, p. 627 et instr. c. 127 s. ; cf. LEMARIGNIER, *Etude...*, p. 41 s.
54. *Gallia Christiana*, XI, c. 638. Le premier abbé de Conches, Gilbert, est inscrit au nécrologe du Mont Saint-Michel au 30 novembre (p. 191).
55. *Gallia Christiana*, XI, c. 416, LAPORTE, « Les origines », p. 60 ; *infra* n. 79. En 1063 Gilbert, ancien moine de Fécamp, fut installé comme abbé de Saint-Wandrille, *Gallia Christiana*, XI, c. 178 s. ; DOUGLAS, *William the Conqueror*, p. 118 et 128. Son obit se trouve dans les nécrologes de Jumièges et de Saint-Germain-des-Prés (au 3 septembre 1089), fol. 225v et p. 271 (*infra* n. 70).
56. Orderic VITAL, *Historia ecclesiastica* éd. Le Prevost, Paris 1838 ss., t. 2 p. 47. cf. LAPORTE, « Les origines » p. 61 ; *Gallia Christiana*, XI, c. 714 ss. L'obit de l'abbé Robert

(mort en janvier 1089) se trouve dans les nécrologes de Jumièges et du Mont Saint-Michel (fol. 210r et p. 111).

57. ORDERIC VITAL, p. 68, cf. WOLTER, *op. cit.*, p. 26 s. et 32 ; LUFF, *op. cit.*, p. 181 s.

58. H. DAUPHIN, *Le bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun*, † 1046, Louvain/Paris 1946, p. 261 ss., 283, 289 et 225.

59. J.A. ROBINSON, *Gilbert Crispin Abbot of Westminster*, Cambridge 1911, p. 91 ss. (Vita domni Herluini abbatis Beccensis) ; cf. DICKSON, *op. cit.*, p. xxxvi.

60. *Necrologium monasterii Sancti Vitoni Verdunensis*, Verdun *Bibl. mun.* ms. 7, fol. 174-222r.

61. *Supra* n. 56.

62. L. MUSSET « Actes inédits du XI^e siècle : Une nouvelle charte de Robert le Magnifique pour Fécamp » *Bull. de la Société des Antiquaires de Normandie* 52 (1955) p. 144s. ; FAUROUX, n° 74 p. 215 et n. 2.

63. *Chronique de Saint-Bénigne*, p. 159 ; BULST, *op. cit.*, p. 170.

64. *Gallia Christiana*, XI, c. 409 ; J. LAPORTE « Les séries abbatiale et priorale du Mont Saint-Michel » *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, Paris 1967, vol. 1 p. 273.

65. Cf. BULST, *op. cit.*, p. 171 s.

66. Sur l'interprétation de ROBERT DE TORIGNY, *De immutatione ordinis monachorum*, éd. L. DELISLE, Rob. de Tor., *Chronique*, vol. 2, Rouen 1873, p. 194 (Société de l'Histoire de Normandie) ; voir BULST, *op. cit.*, p. 174 s.

67. LAPORTE, « Les séries... » p. 273 s.

68. Des abbés de Saint-Bénigne au XI^e siècle (Guillaume, Halinard, Jean de Fécamp, Auberon, Jarenton) seul Guillaume est inscrit au martyrologe du Mont Saint-Michel. Raoul est inscrit au nécrologe de Saint-Bénigne au 29 juillet (fol. 146r). Cf. J. LAPORTE « Les obituaires du Mont Saint-Michel » *Millénaire...*, vol. 1 p. 725 ss.

69. Les noms des moines du Mont Saint-Michel inscrits au nécrologe de Saint-Bénigne, qu'on retrouve pour la plupart dans le martyrologe du Mont Saint-Michel (ms. Avranches 214 p. 5-196) sont presque tous de première main (avant 1142/3).

70. Obituaire de Saint-Germain-des-Prés, *Obituaires*, vol. 1, p. 246-301 ; cf. A. LONGNON, « Notice sur le plus ancien obituaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés » *Notices et doc. publ. pour la Soc. de l'hist. de France à l'occasion du 50^e anniv. de sa fondation*, Paris 1884, p. 33 ss.

71. *Gallia Christiana* XI. c. 207 s.

72. DICKSON, *op. cit.*, p. XLIIss.

73. *Ibid.* p. XLIV. Pour les manuscrits de Durham et de Metz qui contiennent des œuvres d'Anselme et de Maurille (Durham) et d'Anselme et de Jean de Fécamp (Metz), voir Th. BESTUL. « The Collection of Private Prayers », *infra*, p. 359.

74. BULST, *op. cit.* p. 96 ss., 104 s. et 108 s.

75. Un privilège comportant la clause de libre élection (p. ex. celui de Saint-Evroult) n'empêchait pas les ingérences extérieures (cf. WOLTER, *op. cit.* p. 31 s).

76. Par ex. à Saint-Pierre-sur-Dives, à Fontenay, à Troarn, à La Croix-Saint-Leufroy, à Cerisy, cf. *Gallia Christiana*, XI. c. 728 ss., 414, 416 s., 634, 409 ss. Cormeilles et Lessay furent d'abord dirigés par les frères des fondateurs ; voir aussi le cas de Saint-Evroult et d'Almenèches, cf. LAPORTE, « Les origines » p. 58 s. et 61, WOLTER, *op. cit.*, p. 34 ss.

77. Cf. LAPORTE « Les origines » p. 58 s. et 62 ss. cite des exemples. En dehors de Bernay et Saint-Taurin d'Evreux, l'abbaye de Fécamp pouvait encore acquérir au XI^e siècle les prieurés de Saint-Gabriel, de Saint-Martin du Bosc en Normandie, et de

Sainte-Berthe de Blangy en Théroouanne, cf. L. MUSSET, « La contribution de Fécamp à la reconquête monastique de la Basse-Normandie (990-1066) » *L'abbaye bénédictine de Fécamp*, vol. 1 p. 64 s., A.J. LEROUX DE LINCY, *Essai historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp*, Rouen 1840, p. 262 ; L. MUSSET, « Actes inédits du XI^e siècle. Les plus anciennes chartes du prieuré de Saint-Gabriel » *Bull. de la Soc. des Antiqu. de Normandie* 52 (1955) p. 117 ss., FAUROUX, n. 218 p. 409 ss.

78. *Gallia Christiana* XI. instr. c. 154 ; cf. LAPORTE « Les origines », p. 58. Sur l'échec des moines de Saint-Evroult pour l'acquisition du prieuré de Saint-Georges de Boscher-ville *ibid.* p. 67. L'essai des moines de Saint-Taurin d'Evreux pour se soustraire à la dépendance de Fécamp échoua également, *Gallia Christiana* XI, instr. c. 127 s.

79. *Supra* n. 55. Cf. BULST, *op. cit.*, p. 175 s.

80. « [Osbernus] noster fiat monachus » PL 147, c. 464.